



Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Contexte

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a connu des évolutions réglementaires.
- L'obligation de résultats doit concerner les risques majeurs identifiés en fonction des indicateurs santé/sécurité

Objectifs

- Maîtrise du cadre réglementaire obligatoire
- Evaluer les risques spécifiques au secteur
- A l'issue de cette formation, le participant sera capable de définir un plan d'actions et de mettre en place une prévention efficace

Programme

- Bref rappel des évolutions du cadre réglementaire**
 - Typologie des risques au nombre de 23
 - Risque multifactoriels (TMS et RPS) analyse et solutions
 - Facteurs de pénibilité au travail
 - Méthodologie d'analyse
- Elaboration du plan de prévention**
 - Priorisation des solutions
 - Solutions techniques
 - Solutions organisationnelles
 - Solution de formation
 - Délai et acteurs de prévention

Date(s) :

Inter : 12 & 13 novembre 2019

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les nôtres selon la pertinence

Durée :

Inter : 2 jours - 14 heures

Intra : selon vos besoins

Coût :

Inter : 550€

Intra : en fonction de la durée

Public :

Directeur, responsable RH, chef de service, CSE

Méthodes pédagogiques :

- Fichier Excel transmis d'évaluation des risques
- Cas pratiques du secteur sanitaire et social
- Simulation, mise en situation
- Echanges entre participants

Intervenante :

Patricia GILLARDO,
Psychologue du travail et
ergonome, habilité par le réseau
I3R et TMS